

Fiche descriptive du stage en L2 MIASHS Année 2016-2017

1 Description et objectifs

- Le stage consiste en un travail composé d'une période de présence dans une entreprise, institution ou toute autre organisation dans laquelle s'exerce une activité professionnelle, d'un document écrit et d'une soutenance.
- Ce travail consiste à
 - cibler un aspect du fonctionnement (process, métiers, moyens, etc) de l'organisation au sein de laquelle est accueilli-e l'étudiant-e stagiaire ;
 - observer (et éventuellement prendre part ponctuellement à) ce fonctionnement lors de la présence sur le lieu du stage ;
 - en rendre compte sous forme d'un rapport synthétique, argumenté et ordonné et d'une soutenance orale.
- Le sujet ciblé doit être en rapport avec le projet professionnel de l'étudiant-e.
- Les objectifs sont :
 - permettre à l'étudiant-e d'observer les activités d'une entreprise ou d'une institution ;
 - permettre à l'étudiant-e de découvrir un ou plusieurs métiers en rapport avec ses projets professionnels ;
 - former l'étudiant-e à produire un rapport synthétique destiné à des non-spécialistes de l'activité observée ;
 - former l'étudiant-e à faire un compte rendu oral et bref, appuyé sur un diaporama.

2 Convention

- Avant de débiter son stage, l'étudiant-e doit obligatoirement être en possession d'une convention de stage remplie et signée par l'université et l'organisation d'accueil.
- Le modèle de cette convention est celui fourni par l'université (à retirer auprès du secrétariat de l'UFR).
- La convention doit notamment préciser l'objet du stage et la mission du stagiaire (voir 3). Elle doit également faire apparaître le nom du responsable du stage au sein de l'organisation d'accueil ainsi que sa fonction dans celle-ci.
- La convention doit d'abord être remplie et signée par l'organisation d'accueil avant d'être signée par l'université.

3 Déroulement du stage et missions

- Le stage consiste en une période d'observation d'au moins 15 jours de présence dans l'organisation d'accueil. Cette période peut être composée de journées consécutives ou non.
- L'étudiant ne peut être présent-e sur le lieu du stage en même temps que se déroulent des enseignements ou des évaluations de licence (une absence à une évaluation au motif d'une présence sur le lieu du stage est une absence injustifiée).
- Le rôle du-de la stagiaire est avant tout un rôle d'observation du fonctionnement de l'organisation d'accueil et des métiers et processus qui s'y exercent. Ce n'est que sur une base exceptionnelle et limitée dans la durée qu'il-elle peut se voir confier comme mission d'effectuer le travail normalement assigné aux membres de l'organisation.
- Le-la stagiaire ne reçoit aucune rémunération.
- Le-la responsable du stage au sein de l'organisation d'accueil a pour mission de guider le-la stagiaire dans sa mission d'observation : présentation de l'organisation, structure, métiers, moyens mis en œuvre, contraintes, etc.
- Un-e enseignant-e permanent-e de la licence MIASHS est désigné-e comme responsable pédagogique du stage. Il-elle a pour mission de guider l'étudiant-e stagiaire en veillant à ce qu'il-elle effectue un stage et un rapport conformes à la description de cette fiche.

4 Rapport

4.1 Fond

- Le rapport doit décrire précisément l'objet du stage et le sujet qui a été ciblé (voir 1) en motivant notamment le choix fait.
- Le rapport doit exposer le lien entre le choix du stage et le projet professionnel de l'étudiant-e. Il doit notamment démontrer que le projet professionnel a été pensé et qu'à son propos, une démarche de documentation a déjà été entreprise.
- Le rapport ne doit notamment pas être une succession de constatations issues de l'observation (comme un compte-rendu chronologique du déroulement du stage). Il doit être organisé et ordonné en fonction d'une thématique à trouver parmi les caractéristiques de l'organisation d'accueil sur lesquelles porte la mission d'observation.
- La conclusion du rapport doit notamment émettre une opinion argumentée sur ce qui a été observé, sur l'apport du stage relativement au projet professionnel.

4.2 Forme

- Le document final doit respecter les caractéristiques suivantes :
 - nombre de pages : entre 15 et 25 (sans les annexes),
 - taille de police : 12 points,
 - interligne : 1,5,

- marges : 2,5 cm partout,
- Il doit également comporter (dans l'ordre) :
 - une page de couverture,
 - un résumé,
 - une table des matières,
 - une introduction,
 - les parties rédigées structurées en sections, sous-sections, etc
 - une conclusion,
 - une bibliographie

S'il contient des annexes, celles-ci sont placées après la bibliographie.

La page de couverture doit indiquer le nom de l'enseignant-e responsable pédagogique du stage (voir 3).

4.3 Remise du rapport

Le rapport doit être déposé au plus tard le 5 mai 2017 :

- deux exemplaires papier du rapport devront être déposés au secrétariat de l'UFR MIME ;
- une version électronique (fichier au format pdf) doit être fournie au-à la responsable pédagogique du stage.

5 Présentation orale

Le rapport de stage fait l'objet d'une soutenance.

- Jury : au moins 2 enseignant-e-s de la licence MIASHS et éventuellement une personne représentant l'organisation d'accueil
- Durée : 10 minutes de présentation suivies de 5 minutes de questions.
- Support : diaporama

La soutenance se déroulera le 16 ou le 17 mai 2017.

6 Évaluation

Le travail sera évalué selon les critères suivants :

- **Traitement du sujet** (60% de la note) : exposition du sujet choisi et motivation, organisation de la présentation des observations du stage au sein du rapport, documentation et lien avec un projet professionnel
- **Qualité du travail écrit** (20% de la note) : plan, organisation, forme, respect des consignes (4.2)
- **Qualité de la soutenance** (20% de la note) aisance, qualité du diaporama

Si l'étudiant-e ne valide pas l'UE du stage (UE10, S4) et est convoqué-e en session de rattrapage, un nouveau document écrit sera soumis par l'étudiant-e et son travail sera alors réévalué sous les mêmes conditions, à l'exception près qu'une nouvelle soutenance ne sera pas organisée.

Remarque : Tout travail écrit fait l'objet d'une analyse à l'aide du logiciel *Compilatio*, afin d'évaluer la part de texte provenant d'un auteur autre que l'étudiant. Si cette part dépasse 10%, le travail pourra être considéré comme du plagiat. Si c'est le cas, et conformément au Règlement intérieur de l'université Lille 3¹, la note de 0 sera attribuée à l'UE.

7 Conseils

- Organiser et planifier son travail.
- Travailler régulièrement à la rédaction de son rapport. Ce travail peut commencer avant la-les période-s de stage (présentation du projet professionnel).
- Rapporter immédiatement au- à la responsable de la formation tous les problèmes rencontrés pendant le déroulement du stage.
- Prendre soin d'éviter la recopie de documents (attention au plagiat).
- Préparer la soutenance (répétitions).

1. <https://www.univ-lille3.fr/universite/fonctionnement/statuts-reglements>. Voir notamment les annexes du Règlement intérieur pour une description de ce qui peut être considéré comme du plagiat.